

Publié le 02 avril 2013 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Pour restaurer la crédibilité



[Pierre Asselin](#)

Le Soleil

(Québec) Les gestes répréhensibles posés par des dirigeants et des employés des firmes de génie-conseil ont causé un tort irréparable, qui touche les plus petites comme les plus grandes firmes.

Le génie-conseil au Québec, c'est quelque 22 500 ingénieurs sur un total de 63 000 membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ). C'est malheureux, mais les inconduites d'un petit nombre ont des répercussions négatives sur l'ensemble de la profession.

L'OIQ demandait la tenue d'une enquête publique depuis des années, et l'organisme est aussi demandé auprès du gouvernement pour élargir son champ d'action. Mais il existe également une Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), qui se fait discrète par les temps qui courent.

Ça se comprend, deux des trois personnes qui ont démissionné récemment, à la suite de leur passage devant la commission Charbonneau, siégeaient au conseil d'administration de l'AICQ. Et l'ingénieur qui a révélé l'ampleur du réseau, dont il faisait partie, Michel Lalonde, en était le président en 2008-2009.

Dans son site Web, l'AICQ se présente comme un organisme qui «fait la promotion des meilleures pratiques d'affaires...». Quelle crédibilité lui reste-t-il aujourd'hui pour parler au nom de ses membres?

Même si on n'a pas fini de mesurer l'ampleur des dégâts, on sait déjà que des changements importants s'imposent dans nos structures et nos pratiques. La Loi 1 sur les contrats publics n'était qu'un premier pas. Il faut penser à mettre sur pied un outil de surveillance des marchés publics. L'Union des municipalités a déjà évoqué l'idée d'un bureau d'évaluation des prix, l'Ordre des ingénieurs parle d'un centre d'expertise.

Il ne s'agirait pas d'un chien de garde doté de pouvoirs réglementaires, mais bien d'un service de veille qui compile un maximum de données sur les contrats publics, pour les rendre accessibles.

Il faut aussi modifier nos façons de faire pour favoriser la concurrence. Un des moyens est de solliciter des offres de service à l'extérieur de certains marchés quand on voit qu'un petit groupe de soumissionnaires revient trop souvent.

L'Ordre des ingénieurs demande aussi que ses pouvoirs disciplinaires couvrent les firmes de génie. Cela implique une réforme du système d'encadrement des professions au Québec. Un médecin ou un avocat est en relation directe avec un client, mais un ingénieur ou un architecte travaille au sein d'une équipe, d'une entreprise, et il doit arbitrer entre l'intérêt de son employeur, celui de son client et celui du public. L'Ordre doit pouvoir se pencher sur les pratiques des entreprises.

Les ingénieurs employés par le gouvernement sont bien placés pour veiller à l'intérêt public, grâce à leur sécurité d'emploi et à la protection d'un syndicat. Les coûts énormes des dérives dévoilées par la commission Charbonneau doivent nous convaincre de la nécessité de doter l'État des compétences nécessaires pour surveiller les importants chantiers d'infrastructures, quitte à hausser les salaires pour s'assurer une expertise de qualité.

Et même si l'Ordre obtient l'élargissement de ses pouvoirs disciplinaires, il faut se rappeler que les gestes révélés par les enquêtes policières se situent au-delà de l'éthique et de la déontologie. La corruption et la collusion, c'est une transgression de la loi d'abord et avant tout qui relève du domaine criminel.

Enfin, il faudrait peut-être se pencher sur d'autres secteurs, notamment les technologies de l'information, où on voit des dépassements de coûts, des consultants payés à prix d'or et un petit nombre d'entreprises. Si la commission Charbonneau nous a appris quelque chose, c'est qu'il faut savoir se poser des questions.

